

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20201008-022****du 08 octobre 2020****n°022****page 1/3****EXTRAIT :****Nombre de membres en exercice : 39**

PRESENTS (38) : Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Evelyne AZIHARI, Thomas BAUDIN, Jeannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Laurence RABUSSIER, Jean-Michel MEUNIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Corine FARINEAU, Stéphane RAYNAUD, Béatrice ROUSSENQUE, Michel DROIN, Anne-Florence BOURAT, Hubert PREHER, Gwenaëlle PRINCET, Amine MESSAOUDENE, Sophie GUEGUEN, Patrice CANTINOLLE, Élisabeth PHILIPPONNEAU, Jean-Claude BAUDRY, Frédérique NAUD COLAS, Ahmed BEN DJILLALI, Séverine BART, Siméon FONGANG, Isabelle DUCHER, Gilles MAUDUIT, Flavy FRUCHON, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Yves TROUSSELLE, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Patricia BAZIN, Marlon LATUS, Jean-Pierre de MICHIEL, David SIMON

POUVOIRS (0) : Jean-Claude BAUDRY donne pouvoir à Françoise BRAUD

EXCUSES (1) : Didier SIMONET

Nom du secrétaire de séance : Ahmed BEN DJILLALI

RAPPORTEUR : Madame Évelyne AZIHARI**OBJET : Modification et mise à jour du tableau des effectifs**

1) Dans le cadre d'une nouvelle organisation de la Direction de l'Éducation répondant à l'évolution des besoins des familles et à la nécessité d'assurer un continuum dans l'accueil scolaire et périscolaire des enfants de 3 à 12 ans (notamment en lien avec le repositionnement des agents de l'ex-Accueil de Loisirs Municipal), il est proposé de créer 2 postes d'Animateur/trice périscolaire/responsable de restaurant scolaire et 1 poste de coordinateur/trice scolaire dans le grade d'adjoint d'animation, à temps complet.

2) Afin de pallier les difficultés de recrutement et de fidélisation des personnels d'accueil périscolaire et pour maintenir le niveau d'accueil proposé aux familles, un travail collaboratif et un partage des temps d'accueil avec les partenaires compétents de la ville est à initier. Aussi, il est proposé de créer un poste de Chargé de mission pour la mise en place puis la coordination d'un groupement d'employeurs dans le grade de rédacteur principal de 2ème classe, à temps complet. Ce poste serait occupé par un agent issu de l'Accueil de Loisirs Municipal.

3) En raison des difficultés d'évaluation de la pérennité des postes d'Animateurs/ATSEM soumis d'une part aux fluctuations annuelles du nombre d'élèves accueillis, et d'autre part à une probable modification des rythmes scolaires et du temps de travail ; et conformément aux dispositions de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il est proposé que 2 postes d'Animateur/trice/ATSEM soient occupés par des agents contractuels engagés par contrat à durée déterminée pour une durée maximale de 3 ans, dont la rémunération sera calculée par rapport au grade d'adjoint d'animation.

Ils auront pour missions :

- d'accueillir un groupe d'enfants :

- ✓ planifier, organiser des projets d'animations éducatifs :
 - x participer à l'élaboration et mettre en œuvre les projets pédagogiques,
 - x construire des séances et des supports d'animation,
 - x répertorier et préparer les matériels et matériaux nécessaires aux activités,
- ✓ animer un groupe d'enfants :
 - x encadrer des activités de loisirs pour les différents publics,

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20201008-022

du 08 octobre 2020

n°022

page 2/3

- x repérer les enfants en difficulté et signaler la situation à la hiérarchie,
- x accompagner l'enfant dans son développement,
- d'assister le personnel enseignant pour l'accueil, l'encadrement et l'hygiène des enfants :
 - préparer le matériel destiné aux activités pédagogiques et assurer par délégation de l'enseignant la prise en charge d'un atelier,
 - accompagner l'enfant dans ses apprentissages et règles de vie en collectivité,
 - assurer les conditions de sécurité, d'hygiène, de soins, de confort et de bien-être des enfants,
 - ranger la classe, nettoyer les jeux et le matériel pédagogique utilisés quotidiennement,
- de veiller à la qualité du cadre de vie des élèves et enfants accueillis :
 - assurer l'entretien pendant les vacances scolaires.

Les candidats devront justifier :

- du BAFA ou du CAP petite enfance,
- d'une expérience professionnelle en animation et accueil du public,
- de solides connaissances du développement et de la psychologie de l'enfant et de ses besoins physiques, affectifs et nutritionnels et des règles d'hygiène et de sécurité,
- de rigueur, de grandes capacités d'organisation, de discrétion professionnelle et du sens du travail en équipe.

4) En raison du départ de la directrice de l'éducation et afin d'assurer la continuité de service, il est proposé de créer un poste dans le cadre d'emplois des attachés, à temps complet.

5) En raison de plusieurs mobilités internes au sein des équipes du service cadre de vie et afin d'assurer la continuité de service, il est proposé de créer 5 postes dans le grade d'adjoint technique, à temps complet, à savoir 3 postes d'agents d'entretien des espaces verts et 2 postes d'agents d'entretien des terrains sportifs. Les postes créés précédemment seront supprimés, après avis du comité technique.

6) Afin de poursuivre la mise en œuvre des actions du Programme de Réussite Educative, il est proposé de créer 1 poste de référent enfant/famille au sein du service Politiques éducatives à temps non complet (24,5/35ème). Les principales missions seront de :

- Participer à l'étude de situations individuelles et au positionnement des enfants qui présentent des signes de fragilité sur le plan de leur développement social, familial et culturel,
- Assurer la mise en place des actions proposées,
- Participer à l'évaluation des actions mises en place.

Au vu des difficultés de recrutement de fonctionnaires correspondant au profil recherché (spécificité des missions, des connaissances et de l'expérience requise), et conformément aux dispositions de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il est proposé que ce poste soit susceptible d'être occupé par un agent contractuel engagé par un contrat à durée déterminée, dont la rémunération sera calculée par rapport à la grille indiciaire du grade de psychologue de classe normale (24,5/35ème). Ainsi, ce poste en contrat à durée déterminée de 2 ans, sera pourvu par un agent non titulaire, qui devra justifier :

- d'un diplôme de psychologue
- d'une expérience dans l'accompagnement individuel des enfants et de leurs familles.

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20201008-022

du 08 octobre 2020

n°022

page 3/3

* * * * *

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la délibération n°19 du 13 février 2020 portant modification et mise à jour des effectifs,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de mettre à jour les effectifs,

CONSIDERANT le tableau des emplois ci-annexé,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- 1) 3 postes dans le grade d'adjoint d'animation, à temps complet,
- 2) 1 poste dans le grade de rédacteur principal de 2ème classe, à temps complet,
- 3) 2 postes dans le grade d'adjoint d'animation, à temps complet,
- 4) 1 poste dans le grade d'attaché hors classe, à temps complet,
- 5) 5 postes dans le grade d'adjoint technique, à temps complet,
- 6) 1 poste dans le grade de psychologue de classe normale, à temps non complet (24,5/35ème).

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
L'adjointe au directeur des affaires
institutionnelles et juridiques
Patricia BULAN

